

## SESSION DU 05 NOVEMBRE 2018

-----

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 31 octobre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 05 novembre 2018, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Mesdames Claudine MOULIN, Evelyne LAFEUILLE, Messieurs Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Jean-Claude RIVARD et Marc PINSARD.

Absent : Monsieur Gérard AMY

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

\* \* \* \* \*

### → Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 août 2018 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 21 août 2018 est adopté à l'unanimité.

### → Chartres Métropole :

#### ➤ Modifications statutaires : Prise de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise de compétence par Chartres Métropole en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

#### ➤ Service de Restauration Collective : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Chartres Métropole Restauration ».

- **APPROUVE** la convention constitutive modificative relative à la gestion de la restauration de ses membres adhérents - de la production jusqu'à la livraison des repas, des boissons et des produits diététiques non soumis à transformation, des petits déjeuners et des goûters.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive modificative et tous les actes afférents.

- **DECIDE** de procéder, à mains levées, à l'élection du représentant de Gellainville au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public.

**EST DECLARE ELU** - ayant obtenu 9 voix, Monsieur Michel PREVEAUX, au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public.

### → Point sur les travaux :

#### ➤ Aménagement RN154 en traversée de Bonville :

Monsieur le Maire souligne que les travaux ont été particulièrement onéreux compte tenu des impératifs de la DIRNO mais qu'ils donnent entière satisfaction. Il félicite particulièrement l'entreprise COLAS qui a respecté les délais d'exécution malgré la complexité du chantier.

La réception est prévue le vendredi 9 novembre prochain, après-midi.

### ➤ Parc de l'Equerre :

Force est de constater que le projet initial était très ambitieux mais s'est révélé peu attractif compte tenu des prix de vente pratiqués, bien supérieurs à ceux des autres zones commerciales ou artisanales. Certes, des réservations sont déjà bien engagées mais ne suffisent pas à occuper tout l'espace proposé à la vente (environ 3 000m<sup>2</sup>).

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe sur l'opération « Parc de l'Equerre » réactualisée.

### ➤ Logements SA Eure et Loir Habitat :

Les travaux s'achèvent. Tous les appartements et maisons ont été attribués. La remise des clefs est fixée au 17 janvier 2019.

### ➤ Logements communaux :

- Les travaux sont quasiment terminés ; il reste les persiennes à mettre en place.
- Les diagnostics réglementaires ont été réalisés.
- Solliciter une agence immobilière pour la gestion administrative des deux logements ...Affaire à suivre.

### ➔ Comptabilité :

#### ➤ Point financier – Exercice 2017 :

Monsieur LEROY, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances, rend compte aux Elus du document de valorisation financière et fiscale 2017 qui lui a été remis par le trésorier principal.

#### ➤ Indemnité de conseil au comptable public pour 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'accorder l'octroi de l'indemnité de conseil au taux plein à Monsieur Christian VALERIAUD, soit 422,04 € (montant net), pour l'exercice 2018.

#### ➤ Foire aux vins 2018 : participation aux frais de location du podium :

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité des votants :

➤ **DECIDE** pour cette année 2018, de prendre en charge comme les années passées, 60% du montant de la location du podium soit 4 323,78 € T.T.C. (quatre mil trois-cent-vingt-trois euros et soixante-dix-huit cents).

### ➔ Urbanisme :

#### ➤ Modification du PLU :

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire la modification du PLU de Gellainville :
- pour permettre l'achèvement de l'urbanisation du secteur de la Chantereine,
  - pour permettre certaines adaptations règlementaires

#### ➤ Routes départementales :

Monsieur le Maire a reçu en Mairie le Chef de Subdivision de la Périphérie Chartraine afin de lui exposer les problèmes de vitesse rencontrés au quotidien sur les routes départementales RD150 (rue de Corancez) à Gellainville et RD 339-7 (rue de Brétigny) à Bonville.

Après s'être rendus sur place, il a été convenu que le Département proposerait à la Commune de Gellainville des aménagements sécuritaires (type stationnements sur route, « oreilles »...) sur ses deux axes départementaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire et comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** également de solliciter le Département pour demander le déclassement la RD150 en voie communale – depuis la RD29 (route de Voves) jusqu'à l'entrée d'Agglomération, moyennant en contrepartie la mise en circulation d'une portion du chemin des Carriers qui deviendrait une voie départementale de substitution, constituant ainsi un barreau permettant le contournement de Gellainville.

➤ **DELEGUE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

### ➤ Projets 2019 : Mandatement du bureau d'études « En Perspective » pour réaliser une étude préliminaire :

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'approuver les projets d'aménagement de voie douce entre Bonville et Gellainville et de voie cyclable en bordure de la RN154 (depuis la zone d'activités jusqu'au lycée de la Saussaye) ;

➤ **DECIDE** de confier au bureau « En Perspective » la réalisation d'une étude préliminaire complète des dits projets ;

➤ **DELEGUE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### ➔ Validation du prix de vente de la maison communale sise 7, Grande Rue à Bonville :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de vendre la maison sise au 7, Grande Rue à Bonville ;

➤ **FIXE** le prix de vente de la propriété, compte tenu de son état de délabrement, à 100 000,00 euros « net vendeur », frais notariés non compris ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte afférant à la présente délibération.

### ➔ Installation classée MENUT : Accord de principe du Conseil Municipal sur le dossier :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'émettre a posteriori un avis favorable sur le dossier des établissements MENUT soumis aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### ➔ Fêtes et Cérémonies :

#### ➤ Cérémonie du 11 novembre :

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre de 14-18, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de marquer l'évènement avec un cérémonial un peu plus « travaillé ».

#### ➤ Banquet municipal :

La commission en charge de l'organisation du banquet s'est réunie le 9 octobre dernier.

Le traiteur est retenu, l'animation choisie ; les inscriptions sont en cours.

#### ➤ Inauguration travaux RN154 :

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'organisation d'une cérémonie d'inauguration courant mars pour les travaux réalisés sur la RN154 en traversée de Bonville.

La séance est levée à 23 heures.

\* \* \* \* \*